Développement rural

92 % du territoire normand est classé rural. Cette réalité géographique s'accompagne d'un poids démographique tout aussi marqué : **un Normand sur deux vit dans une commune rurale**. La Région accorde donc une attention particulière aux enjeux spécifiques des territoires ruraux, de leurs acteurs économiques et associatifs, et de leurs habitants.

Elle s’appuie sur un ensemble de mesures coordonnées, à la fois dans le cadre des politiques régionales mais aussi des fonds européens, notamment avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Chiffres clés

- 92 % du territoire normand (30 100 km²) est occupé par des territoires ruraux
- 2 413 communes rurales, réparties en 23 % de bourgs, 65 % d'habitat dispersé et 12 % d'habitat très dispersé
- 1 Normand sur 2 vit en territoire rural (sur 3,3 millions d'habitants), contre 1 sur 3 à l'échelle nationale
- 1 690 projets soutenus par les fonds européens LEADER en Normandie depuis 2016
- 80,5 M€ de subventions LEADER accordées sur cette période
- 68 % de la population normande vit aujourd'hui sur un territoire couvert par un Groupe d'Action Locale LEADER

Carte de répartition des communes rurales et urbaines en Normandie

Un axe fort de l'aménagement du territoire

La Région apporte son soutien au développement local au travers des contrats de territoires avec les collectivités, notamment en ce qui concerne les services aux habitants et le confortement des pôles de proximité en termes de services et d'emploi.

De nombreux projets contribuant au dynamisme des territoires ruraux normands sont également soutenus par la Région au travers de ses différentes politiques thématiques : **le soutien aux pôles de santé, le développement du parc locatif social, la revitalisation des centres-bourgs notamment par la mobilisation d'outils fonciers ou d'amélioration de l'habitat, le soutien à la mobilité durable, la desserte numérique et le développement des services numériques aux usagers, le financement des projets dans le domaine culturel, du sport et des loisirs, la rénovation du patrimoine bâti, etc.**

La Région anime, en lien avec la mise en œuvre des programmes européens de développement rural, **le réseau rural normand**, pour permettre l'échange d'expériences entre les acteurs régionaux du développement rural et la diffusion de projets innovants menés dans les territoires ruraux.

Les agriculteurs et les autres acteurs de l'économie rurale (entreprises agro-alimentaires, entreprises forestières, entreprises de travaux agricoles, artisans et commerçants, structures touristiques, collectivités…) sont des piliers de la vitalité de nos territoires. Ils sont soutenus par de nombreux dispositifs régionaux et des mesures du FEADER.

Le développement rural est tout particulièrement concerné par les **politiques en faveur de la biodiversité et de la transition écologique et énergétique** : la gestion des ressources et des milieux naturels par exemple via les réserves naturelles régionales, les mesures agri-environnementales et climatiques, l'identification et la préservation de la « trame verte et bleue » dans les documents d'urbanisme, les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou l'entretien des rivières sont quelques exemples des politiques régionales au service de la qualité environnementale de notre espace rural.

Réseau Rural

Le programme LEADER

Financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) géré par la Région, **le programme LEADER** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) permet de soutenir le développement rural en finançant à la fois des projets innovants répondants aux enjeux actuels des territoires mais aussi de l'animation et de l'ingénierie au plus près des besoins.

Le programme LEADER a déjà permis de financer en Normandie 1300 projets dans le cadre la précédente programmation :

- des projets touristiques, patrimoniaux ou de la revitalisation des centres bourg,
- des projets pour la transition écologique et énergétique,
- des projets en faveur de l'économie locale (Commerces, artisanat, Circuits courts…),
- des projets culturels,
- des projets pour la santé, la petite enfance et les personnes âgées.

LEADER 2023 – 2027 : 30,5 millions d'euros pour accompagner le développement des territoires ruraux normands

Suite à l'appel à candidatures lancé par la Région en 2022, 18 territoires ont été retenus en tant que Groupes d'Action Locale (GAL) pour la période de programmation 2023-2027 dont de nouveaux territoires dans l'Eure et la Seine-Maritime (GAL de la Pointe de Caux, GAL Seine Eure et GAL du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure). 68 % de la population normande se trouve ainsi sur un territoire couvert par LEADER, soit 12 % de plus que sur l'actuelle programmation.

Sur ces territoires, les opérations d'investissement et/ou de fonctionnement correspondant aux critères de développement local définis par chaque GAL concerné pourront bénéficier d'une aide financière (crédits FEADER) pouvant aller jusqu'à 80 % de leur coût global.

Tous savoir sur les aides européennes (LEADER/FEADER)

Contact

Développement rural et fonds européens

Direction de l'Aménagement du Territoire
02.32.76.42.18